



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1529

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution logicielle de coordination des travaux de voirie et prestations associées (CHORUS) - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Monsieur Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1529**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution logicielle de coordination des travaux de voirie et prestations associées (CHORUS) - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Ce projet a pour origine la nécessité de refondre l'application actuelle CHORUS devenue obsolète.

Il consiste à construire et à partager avec les communes et tous les acteurs, un nouveau système de coordination et de suivi des travaux de voirie. Il permettra la gestion des chantiers depuis l'intention de faire jusqu'à la remise en état complète du domaine public dans un environnement cartographique.

Ces prestations comprendront :

- la fourniture ou réalisation des outils informatiques,
- les prestations de mise en œuvre associées (conduite de projet, études détaillées, réalisation, documentations, cahiers de recette),
- l'accompagnement au changement (formation des utilisateurs, intégration de la solution dans le système d'informations de la Communauté urbaine, plan de basculement, assistance à la recette et au démarrage),
- la maintenance corrective et évolutive de la solution.

Ce projet s'adresse à environ 500 utilisateurs dont 420 à former. Il concerne 200 agences représentant plus de 50 intervenants à coordonner (hors communes), 9 000 chantiers par an et entre 300 000 et 500 000 mètres carrés de chaussées réfectionnées par an, en fonction des budgets alloués.

Par délibération n° 2009-0675 du 6 avril 2009, le conseil de Communauté a individualisé une autorisation de programme D 1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 1903, refonte du système d'information CHORUS, pour un montant global de 750 k€ TTC.

Le marché fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans.

Les prestations ont été attribuées à la suite d'une procédure de dialogue compétitif, conformément aux articles 26, 36, 39, 40 et 67 du code des marchés publics. En effet, le programme fonctionnel met en évidence la nécessité de développer une solution logicielle complexe associant plusieurs technologies différentes : utilisation de services accessibles depuis Internet, intégration de la solution dans un système de gestion de données géographiques (SIG) et automatisation des procédures CHORUS de coordination de travaux de voirie.

Conformément à l'article 67 du code des marchés publics, la procédure s'est déroulée en 4 cycles avec les trois sociétés suivantes : ALPAMAYO, SWORD et IMDEO.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 2 avril 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise IMDEO pour un montant estimatif global de 710 000 € HT.

Par ailleurs, une indemnité de 5 000 € net de taxes sera versée en fin de procédure, par candidat non retenu, qui aura participé à la totalité du dialogue et fourni une offre.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales, et autoriser le paiement des indemnités aux candidats non retenus ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant la fourniture, mise en œuvre et maintenance de la solution logicielle de coordination des travaux de voirie et prestations associées et tous les actes contractuels y afférents avec la société IMDEO, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres du 2 avril 2010 pour un montant estimatif global de 710 000 € HT.

2° - Autorise le paiement de l'indemnité de 5 000 € net de taxes pour chaque candidat non retenu ayant participé à la totalité du dialogue et fourni une offre.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale D 1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 1903, le 6 avril 2009 pour la somme de 750 k€ TTC.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 200 310, 205 100 et 611 400 - fonction 20.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.